



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014

Date de la convocation : 23/09/2014	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 16

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, RECH Serge, CARDET Valérie, PIVETTA Giani, VOINÇON Karine, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, COLLET Anne, CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth, FAPPANI Roger, FERRARESE Marc, GALLINA Gabrielle, LALMAND Laurence, SZUREK Michel, THIL Cathy, TRONET Vincent, VACCARO Jean-Marc.

ABSENTS EXCUSES : KOELICH Marie ; SIEDLEWSKI Marc; THILE Gilbert.

PROCURATION :

KOELICH Marie à COLLET Anne
SIEDLEWSKI Marc à TRONET Vincent
THILE Gilbert à LORENTZ Maurice

M. VACCARO a informé le Conseil Municipal en début de séance que Mmes Lalmand et Simoncelli; M. Ferrarese et lui-même ne prendraient part à aucun vote de ce conseil municipal.

100-2014. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2014

Le Conseil Municipal approuve, avec 13 voix pour, le compte rendu de la séance du 10 septembre 2014.

Mme COLLET entre en séance à 19h.

101-2014. OBJET : Débat et approbation du PADD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles orientations urbanistiques dans le cadre de la révision générale du Plan d'Occupation des Sols, procédure prescrite par des délibérations en date du 26 novembre 2009 et du 22 août 2012.

Il convient donc de soumettre un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au Conseil Municipal.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que :

- l'article L 123-1 dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ».

Ce document répond à plusieurs objectifs :

- il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général. Il ne s'agit plus d'un document juridique opposable aux tiers depuis la loi URBANISME ET HABITAT du 2 juillet 2003.

- il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en Conseil Municipal, suivant l'article L 123-9 du code de l'urbanisme qui stipule « qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du PLU ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs de la mise en révision. Il s'en suit la présentation du PADD.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. Le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil.

102-2014. OBJET : Informations

-Organisation du temps scolaire : la réunion de concertation des enseignants sur le socle commun d'enseignement organisée par le Rectorat aura lieu le 15 octobre matin, au lieu du 13 octobre initialement prévu. Les élèves étant libérés de cours, la mairie mettra en place un service minimum d'accueil. Un sondage sera effectué au niveau des parents pour connaître ceux qui pourraient être intéressés.

-L'Etat a décidé de ne pas augmenter en 2015 de la contribution financière des Communes à la gestion des forêts communales, comme cela avait été envisagé. Cependant, le contrat signé entre l'Etat, l'ONF et les Communes sera arrêté et renégocié en 2015 avec un an d'avance.

-Un système d'alerte par SMS sera mis en place prochainement. Il va être demandé aux habitants qui le souhaitent de communiquer à la mairie leur numéro de portable. Un SMS leur sera envoyé par exemple pour leur signaler des incidents (fuite d'eau, intempéries..)

-Travaux avenue de la Liberté : la tranche des travaux actuellement en cours devrait être terminée pour le 20 octobre. Le Département devrait faire les enrobés depuis le carrefour avec la rue de la Mine jusqu'au carrefour avec la Z.A. le 20 octobre, de nuit. L'information sera communiquée aux habitants quand la date sera prévue sera définitive.

Des travaux seront également réalisés en octobre par le Département sur le rond-point, de nuit, avec une déviation de la circulation par la rue du Cimetière. L'information sera communiquée aux habitants quand la date sera prévue sera définitive.

103-2014. OBJET : Divers

NEANT

La séance est levée à 21h00.

LORENTZ Maurice

RECH Serge

CARDET Valérie

THILE Gilbert

Procurator à Lorentz Maurice

VOINCON Karine

PIVETTA Giani

BERTOLOTI CAVALLINI Emeline

COLLET Anne

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FAPPANI Roger

FERRARESE Marc

GALLINA Gabrielle

KOELICH Marie

LALMAND Laurence

Procurator à Collet Anne

SIEDLEWSKI Marc

SZUREK Michel

Procurator à Tronet Vincent

THIL Cathy

TRONET Vincent

VACCARO Jean-Marc